

Comment la gestion de notre territoire intègre-t-elle efficacement la biodiversité ?



DÉMARCHES DE GESTION DES EAUX



2016

Thème de l'observatoire

Réponses de la société en faveur de la biodiversité

Partenaire



LA GESTION DES MILIEUX ne se résume pas uniquement à la mise en œuvre d'espaces protégés. Pour les milieux aquatiques, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de milieux, qui s'exercent à l'échelle d'un bassin versant, sont des outils qui prennent en compte la nécessaire conciliation entre les enjeux liés à la biodiversité et ceux de prévention des inondations.

Les SAGE, outils de planification à portée réglementaire, fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides. L'objectif est une gestion globale de l'eau entre tous les acteurs concernés sur un périmètre officialisé par un arrêté préfectoral.

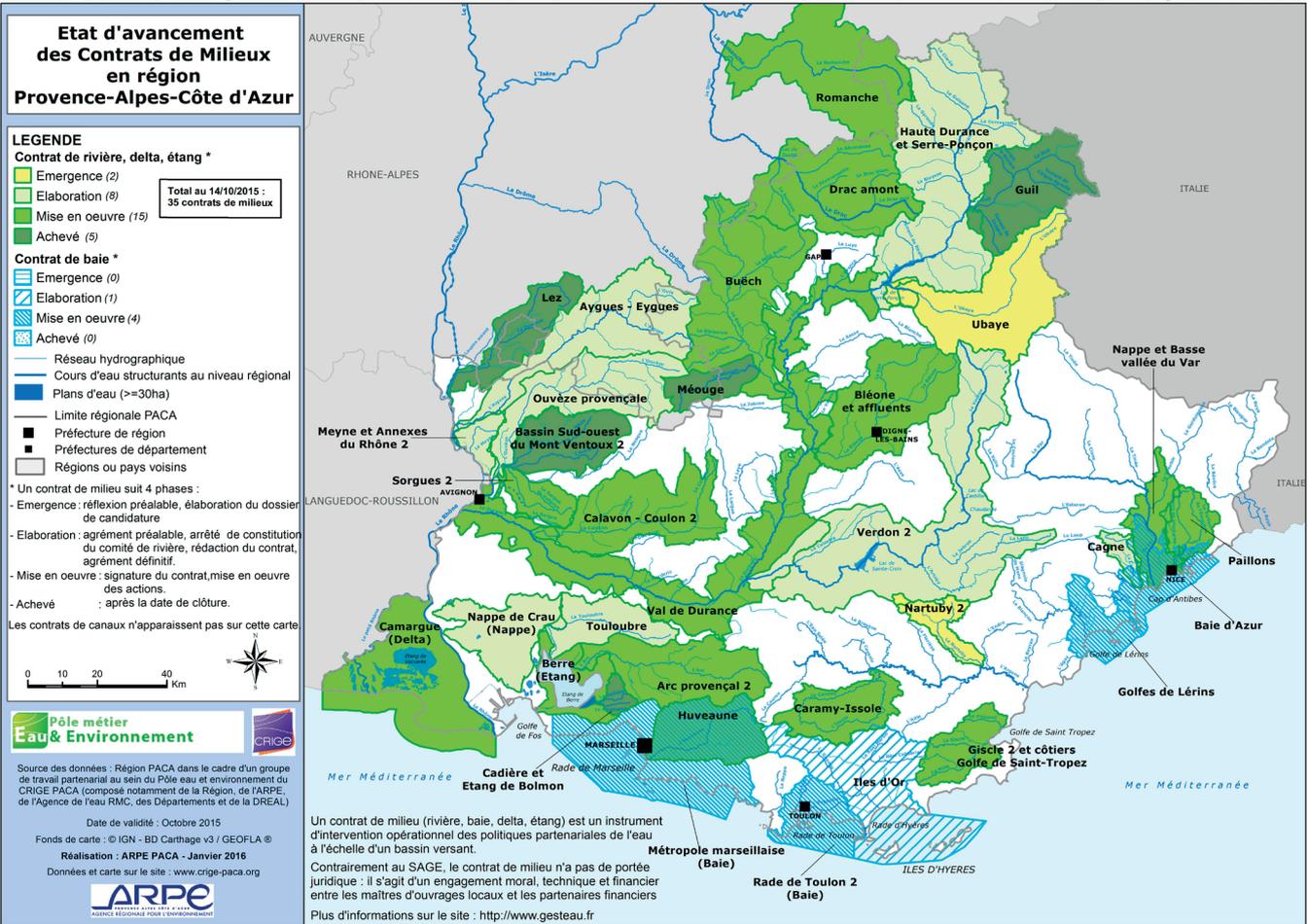
Les contrats de milieux sont des outils opérationnels d'initiative locale pour gérer un cours d'eau de façon intégrée, concertée et durable. Contrairement au SAGE, ils n'ont pas de portée juridique : il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrage locaux et les partenaires financiers.

SAGE et contrats de milieux sont des outils pour tendre vers l'objectif de bon état des eaux exigé par la Directive cadre européenne sur l'eau.

... L'indicateur fournit le nombre de SAGE et de contrats de milieux (rivière, étang, delta, baie) en région, en distinguant pour chacun d'entre eux leur état d'avancement (émergence, instruction et/ou élaboration, mise en œuvre).

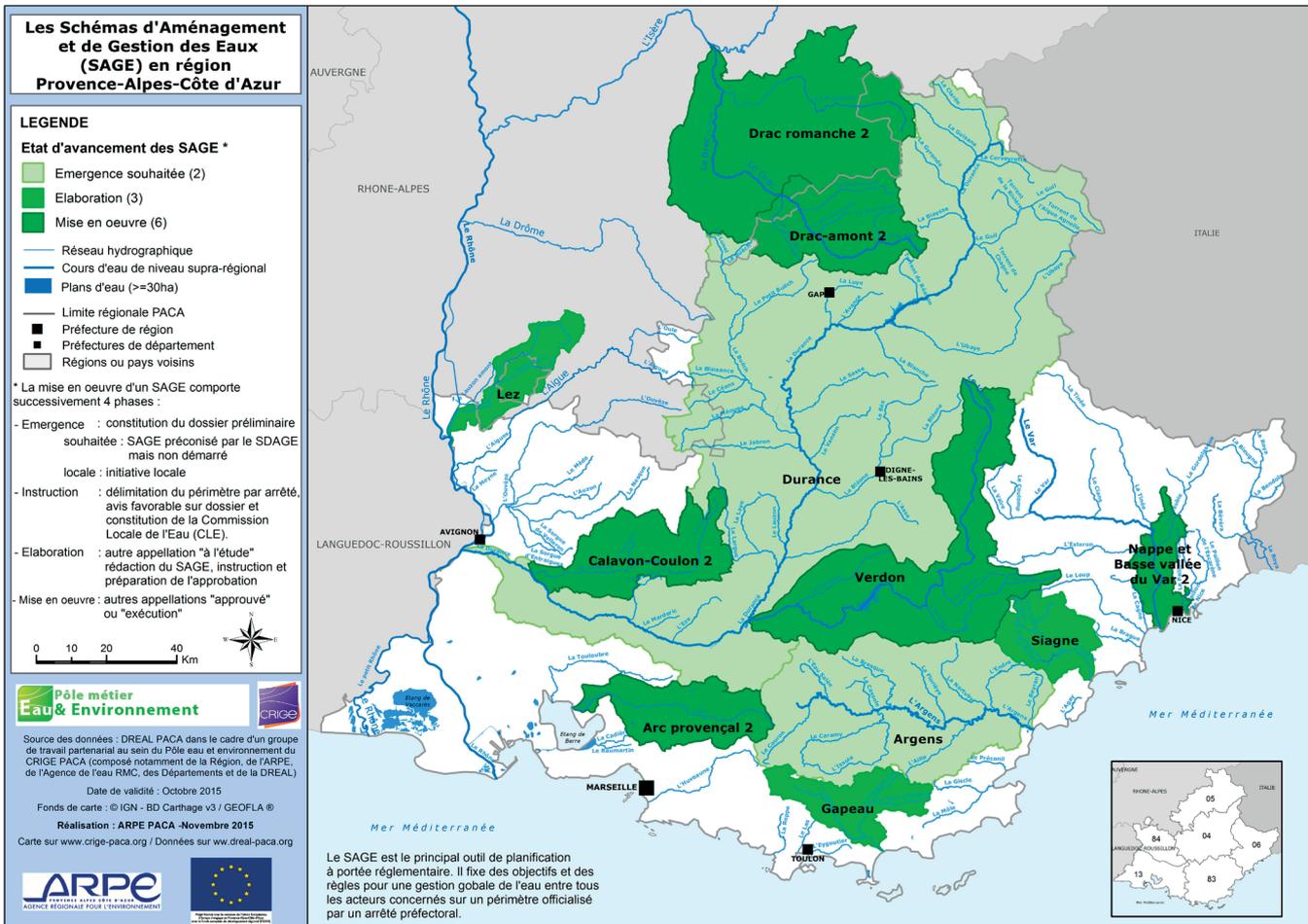


Résultats :



▲ Carte 1

▼ Carte 2



Analyse de la situation actuelle

Fin 2015, les principaux cours d'eau du territoire régional sont couverts par une politique partenariale de gestion globale de l'eau.

35 contrats de milieux dont 19 sont en cours de mise en œuvre et 9 en cours d'élaboration (fig. 1) ainsi que 11 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont 6 en cours de mise en œuvre et 3 en cours d'élaboration (fig. 2) se répartissent sur les principaux cours d'eau du territoire régional.

L'outil contrat de milieux reste privilégié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En deux ans, leur nombre évolue peu (35 en 2015 contre 34 en 2013, dont toujours 5 contrats de baie) mais cache des changements de phase : 7 contrats de milieux ont été signés (2 contrats de baie et 5 contrats de rivières) et sont désormais en phase de mise en œuvre tandis que 3 contrats -émergents en 2013- sont désormais en cours d'élaboration.

Par ailleurs, 2 projets de SAGE d'envergure couvrant une importante surface du territoire régional (Durance et Argens) émergent tandis que le SAGE Verdon passe en phase de mise en œuvre.

Ainsi, le fort dynamisme des acteurs du territoire régional en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques se poursuit.



Vallée de l'Asse (04)

Fiabilité

Certaines démarches de gestion concertée de l'eau comme les plans de gestion ne sont pas prises en compte, car elles ne sont pas considérées officiellement comme des contrats de milieux.

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

Les données sur les SAGE et les contrats de milieux sont produites dans le cadre du groupe de travail collaboratif "Politiques partenariales dans le domaine de l'eau" du Pôle métier Eau et environnement du CRIGE PACA animé par l'ARPE. Ce groupe de travail rassemble notamment la Région, la DREAL, les Conseils Départementaux, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement (dont le Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques).

- Une augmentation du nombre de SAGE et de contrats de milieux peut attester de la mobilisation des acteurs locaux.
- Une augmentation du nombre de SAGE montre une volonté locale de développer une réglementation spécifique plus ambitieuse que la réglementation nationale.
- Une augmentation du nombre de contrats de milieux indique la volonté de déployer des programmes d'actions coordonnés entre les acteurs locaux, porteurs d'une gestion intégrée des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Par contre, de nombreux facteurs peuvent conduire à une faible évolution de l'état d'avancement ou à une diminution du nombre de SAGE et de contrats de milieux (évolution de l'organisation territoriale, de l'attribution des compétences et des politiques d'aides financières sur les milieux aquatiques par exemple). Aussi, l'interprétation de l'indicateur demande une connaissance approfondie du contexte.

Rédaction : Corinne Dragone, Véronique Desagher, Laurence Agulhon-Barletta - Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur